REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES CACAO ET CAFÉ



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland COCOA AND COFFEE SUB SECTORS DEVELOPMENT FUND

DECISION Nº 100 ID / FODECC / ADM / DAF / SAJRH DU 62 JUL CONSTATANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES (CIPM) AUPRES DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES CACAO ET CAFE (FODECC)

L'ADMINISTRATEUR DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DES PILIERES CACAO ET SA jolisė auprės

- la Constitution du Cameroun; VU
- la Loi n° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissenfert S Bublics W
- la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat VU
- le Décret n° 2006/085 du 09 mars 2006 portant organisation et fonctionnement du Fonds de VU Développement des Filières Cacao et Café;
- le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés publics VU dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés publics.
- le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de VU Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics VU
- l'Arrêté conjoint n° 006/124/MINCOMMERCE/MINFI du 08 mai 2006 fixant les modalités de recrutement de l'Administrateur du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ; VU
- l'Arrêté conjoint N°00000226/MINMAP/MINFI/ du 06 août 2013 fixant le montant des indemnités de session des Présidents, Membres et Secrétaire des Commissions de Passation VU des Marchés, des Présidents, Membres et Rapporteurs des Sous commissions d'analyse des Offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personnels du Ministère des Marchés publics impliqués dans la passation, le Suivi et le Contrôle des Marchés Publics ;
- l'Arrêté n°0022/MINCOMMERCE/CAB du 11 mai 2016 du MINCOMMERCE portant VU constatation de la composition du Comité de gestion du Fonds de Développement des Filières Cacao et café ;
- l'Arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes des VU passations des marchés auprès des Etablissements Publics ;
- la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution VU des marchés publics ;
- la Décision N°00000437/CAB/MINMAP du 18 juin 2019 portant nomination de Présidents des Commissions Spéciales de Passation des Marchés Publics auprès de certains Programmes et VU Projets;
- la Note de service N°032/NS/MINMAP/CAB du 25 avril 2019 portant désignation des Représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Spéciales de VU Passation des Marchés auprès de certains Projets et Programmes ;